

## Gérard NEYRAND

Sociologue. Responsable de Recherche au CIMERSS,  
Centre Interdisciplinaire Méditerranéen d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales,  
175 rue Fernand Canobio 13320 Bouc-Bel-Air, France, tél. et fax 04 42 22 99 81, e-mail : cimerss@wanadoo.fr

article *La Pensée*, n°339, juillet-septembre 2004

### **SEXUALITÉ, MATERNITÉ, PATERNITÉ, POUVOIR. Un espace en cours de restructuration.**

« Dans le monde unisexe comme dans le monde bisexué, le sexe est de l'ordre de la situation : il ne s'explique que dans le contexte de batailles autour du genre et du pouvoir. »  
Thomas Laqueur, *La fabrique du sexe*, Gallimard, 1992.

La question du pouvoir qui s'exprime au sein de ce qui peut être considéré comme le *dispositif* de parentalité d'une société est une question complexe. D'une part, parce que la façon dont s'organise ce dispositif dans chaque société varie avec le temps, jusqu'à promouvoir aujourd'hui dans les sociétés occidentales *des* dispositifs divergents ; d'autre part, parce que le pouvoir qui prend pour support les relations parents-enfants met aussi en jeu l'existence d'un pouvoir entre les parents et plus globalement entre les sexes ; enfin, parce que ce pouvoir est lié, là aussi de façon complexe et évolutive, avec le pouvoir social et politique.

Cette question recoupe en même temps un ensemble de préoccupations faisant débat à l'heure actuelle, dont à différents niveaux j'ai pu rendre compte, tant en ce qui concerne la paternité<sup>1</sup> et la maternité<sup>2</sup>, que l'autorité ou les nouvelles configurations possibles du rapport parental après le divorce ou la séparation des parents<sup>3</sup>. Je vais donc me servir de cet ensemble de travaux pour aborder le processus de réorganisation de l'ordre entre les sexes et entre les générations, et de redistribution contradictoire du pouvoir qui lui est lié.

En France, depuis à peine plus de deux siècles, nous avons connu trois régimes successifs d'organisation sociale des rapports entre les sexes et entre les générations, soit trois modèles différents de l'ordre familial qui, loin de se remplacer complètement l'un par l'autre, se sont plutôt chevauchés, recouverts, sédimentés, laissant persister des éléments de l'époque directement antérieure, si ce n'est de l'époque précédente, au sein de la nouvelle organisation.

Pour mieux identifier la complexité de la question du pouvoir familial, il convient alors de rappeler les grandes lignes d'organisation de chacun de ces ordres successifs et l'importance des changements qui les ont affectés, jusqu'à constituer notre époque en période de transition vers une nouvelle société dont les bases anthropologiques mêmes se trouvent en passe d'être reformulées.

#### **Un ordre ancien théocratique**

Sous l'Ancien régime, pouvoir familial et pouvoir social étaient profondément intriqués, dans la mesure où l'ordre social dominé par l'aristocratie seigneuriale dans son entier était théocratique, la monarchie de droit divin y trouvait son sens et sa légitimité, tout autant qu'une organisation familiale qui positionnait l'homme en *chef* de famille. Dans cet ordre, au roi, représentant de Dieu le père pour ses sujets, correspondait le père de famille, représentant de Dieu et du roi dans le cercle familial. L'autorité liée à l'occupation de ces places ne pouvait être contestée, sa légitimité étant garantie par son origine divine. Dans cette conception, les places des hommes et des femmes sont

---

<sup>1</sup> Gérard Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2000.

<sup>2</sup> Gérard Neyrand, "La reconfiguration contemporaine de la maternité", in *Maternité et parentalité*, sous la direction de Yvonne Knibiehler et Gérard Neyrand, Rennes, éditions de l'ENSP, 2004.

<sup>3</sup> Gérard Neyrand, *L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée*, Paris, Syros, 1994, nouvelle édition remaniée 2001, troisième édition La Découverte, 2004 ; Gérard Neyrand et Patricia Rossi, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, Érès, 2004.

opposées mais d'une certaine façon symétriques, l'un étant en haut et l'autre en bas, à l'image de la représentation que l'on se fait alors du sexe féminin comme le symétrique inversé et imparfait du sexe masculin. Ce que révèle Thomas Laqueur en rappelant que « pendant des millénaires s'était imposée comme un lieu commun l'idée que les femmes avaient les mêmes parties génitales que les hommes si ce n'est que, suivant les mots de Némésius, évêque d'Emèse au IV<sup>e</sup> siècle, "les leurs sont à l'intérieur du corps, non pas à l'extérieur"<sup>4</sup>. » Ce qui donne sens à l'ensemble de cette construction réside dans un principe de légitimité transcendant, le religieux, qui ordonne le monde selon le mythe de sa création, divine et inaliénable.

Le pouvoir paternel est alors considérable, tant à l'égard de la femme, dont la gestion de la plupart des dimensions concrètes de l'existence dépend en dernière instance de son mari et qui est considérée comme juridiquement irresponsable, qu'à l'égard des enfants, placés jusqu'à un âge avancé sous une autorité paternelle toute puissante, notamment pour ce qui concerne la conclusion de leur mariage. Mariage qui unit d'abord deux familles avant d'unir deux individus, au sein d'une organisation patriarcale des rapports sociaux qui s'ancre dans la longue durée de l'Histoire<sup>5</sup>.

### **La Révolution, ou le passage à un ordre laïc et naturaliste**

S'inspirant de la philosophie des Lumières, la rupture qu'établit la révolution de 1789 est fondamentale, en introduisant l'immanence à la place du transcendant, le laïc à la place du sacré. Les principes de liberté et d'égalité qui sont portés par les révolutionnaires au rang de devise de la République, et qui sont censé organiser l'ordre politique de la démocratie, en donnant le nouveau cadre de référence de l'ordre public, n'en affectent que partiellement l'ordre familial. La femme et les enfants acquièrent ainsi un certain nombre de droits qui viennent spécifier leur égalité en humanité avec l'homme-père de famille ; mais ce mouvement s'articule contradictoirement à une nouvelle conception de la famille qui vient naturaliser la différence des sexes. Pour Rousseau et les philosophes des Lumières, puis pour les médecins et hygiénistes du XIX<sup>e</sup> siècle, l'opposition entre les sexes s'enracine dans la nature. Celle-ci vient justifier une inégalité de positions dans la famille, qui renvoie à une conception du couple comme union de deux êtres différents et complémentaires par nature. Le nouveau principe d'ordre alors invoqué est bien laïc, c'est celui d'une différence conçue comme étant d'abord biologique<sup>6</sup> qui, au nom notamment de la différence des places dans la procréation, vient légitimer une différence de positions, mais aussi de droits et de devoirs, dans la société.

En devenant la première des sciences humaines, comme le montre Michel Foucault<sup>7</sup>, la médecine essentialise la biologie et consacre ce que nous désignerions aujourd'hui comme des différences de genre, culturellement construites, comme des différences naturelles. Le principe d'ordre régissant les rapports entre les sexes, et leurs places dans la société, trouve sa justification dans l'apparente nécessité naturelle qui semble régner dans la distribution des places et des fonctions qu'opère la conformation biologique des hommes et des femmes dans la pratique sexuelle, la fécondation, la grossesse, l'engendrement et le nourrissage qui s'en suit. Pour la plupart des auteurs de l'époque les différences d'aptitudes, de caractères, d'intérêts, de pratiques, de positions sociales, participent de cette dichotomisation entre deux mondes qui apparaissent complètement opposés, non plus symétriques mais complémentaires. La hiérarchie sociale qui continue alors à organiser leurs différences n'y apparaît plus justifiée par un principe d'organisation supranaturel, transcendant, celui du religieux, qui sacralise les assignations sexuées et générationnelles, à travers les préceptes qu'il édicte sous la figure de la révélation (parole d'Évangile) ; mais par un principe tout aussi contraignant, celui de l'ordre que la nature a instauré

---

<sup>4</sup> Thomas Laqueur, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992 (Harvard, 1990), p.17.

<sup>5</sup> Antoine Casanova, "Figures du père et mouvements historiques des sociétés, *La Pensée - Quelle place pour le père ?* 327, 2001.

<sup>6</sup> Jacques Mulliez, « Droit et morale conjugale : essai sur l'histoire des relations personnelles entre époux », *Revue historique*, 563, juillet-septembre 1996.

<sup>7</sup> Michel Foucault, *Naissance de la clinique : une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1963.

en conformant différemment chacun des sexes et en positionnant chaque génération dans un rapport spécifique à l'égard de celle qu'elle a engendrée.

Tout alors peut être compris comme la conséquence logique de différences premières, car biologiques. Ce qui aboutit à considérer comme essentielles, de l'ordre de ce qui constitue l'essence de l'être, des différences sociales entre les sexes perçues comme naturelles. Pour Pierre Roussel, médecin de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, rendu célèbre par son ouvrage *Le système physique et moral de la femme*, paru en 1775 et qui fut un immense succès : « *La femme n'est pas femme seulement par un endroit, mais par toutes les faces par lesquelles elle peut être envisagée.* » Ce qui signifie, commentent Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, que « *le sexe de la femme détermine non seulement les formes de son corps, mais aussi les traits de son caractère et de son intelligence.* » Ainsi Roussel, « *pour la première fois, fait apparaître une "nature féminine" totale et séparée*<sup>8</sup> » qui n'est pas référée à une origine divine.

Ce renouvellement majeur du consensus épistémologique sur la façon d'interpréter la différence des sexes constitue un véritable renversement, qui répondait au désir conjoint des révolutionnaires et de leurs inspirateurs, les philosophes des Lumières, d'ancrer la compréhension de l'humain dans une *histoire naturelle* de l'homme, de rompre avec toute l'approche théologique et métaphysique antérieure. « *Ainsi, l'ancien modèle dans lequel hommes et femmes étaient rangés suivant leur degré de perfection métaphysique, leur chaleur vitale, le long d'un axe dont le télos était mâle, céda la place, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à un nouveau modèle de dimorphisme radical, de divergence biologique. Une anatomie et une physiologie de l'incommensurabilité remplacèrent une métaphysique de la hiérarchie dans la représentation de la femme par rapport à l'homme*<sup>9</sup>. »

Mais, à la différence des conceptions foucaaldiennes du changement épistémologique, trop influencées par une perspective structurale, le nouveau consensus qui se crée ainsi dans le champ des savoirs savants ne vient pas en se superposant à l'autre le recouvrir complètement, et dans ce mouvement l'effacer. Un certain nombre d'éléments du modèle ancien sont plus ou moins récupérés et intégrés à la logique du nouvel ordre. Le modèle de complémentarité naturelle se trouve en quelque sorte contaminé par le modèle antérieur de continuité hiérarchique entre les deux sexes et lui emprunte quelques-uns de ces éléments forts : le principe de *hiérarchie* (qui en devient plus implicite), et la *sacralisation* de la différence biologique et des fonctions qui lui sont rattachées.

### **Les apports des nouvelles théories à l'analyse**

Les travaux des sociologues et historiens d'inspiration foucaaldienne, ainsi que certains travaux d'inspiration féministe, ont montré l'importance de la valorisation du lien maternel au XIX<sup>e</sup> siècle, autour de la volonté médicale et hygiéniste de promouvoir la fonction de soin et d'éducation que la mère se trouve « naturellement » en meilleure position d'effectuer. Avec l'évolution sociale et la diminution constante des entreprises familiales au profit du travail salarié extérieur, le modèle de la femme au foyer propre à la bourgeoisie dominante s'est progressivement généralisé comme modèle social, jusqu'à en devenir l'objectif à atteindre pour bien des discours sociaux du milieu du XX<sup>e</sup> siècle. La théorisation de sa structure et de ses implications en a été effectuée aussi bien sur le plan sociologique, notamment avec l'ouvrage de Talcott Parsons, *Family, socialization and interaction process*<sup>10</sup>, que sur le plan psychologique, en particulier par l'approche psychanalytique<sup>11</sup>.

Présentée par certains comme la théorisation du déclin du patriarcat<sup>12</sup>, la psychanalyse va voir après Freud de nombreux auteurs développer la spécificité de chaque position parentale. La plus étudiée fut la position maternelle (Klein, Winnicott, Bion, Spitz, Bowlby...), alors que l'approche

---

<sup>8</sup> Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, *Histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Montalba, 1977, p.148.

<sup>9</sup> Laqueur, *op. cit.*, p.19.

<sup>10</sup> Talcott Parsons, *Family, socialization and interaction process*, Glencoe Free Press, 1955.

<sup>11</sup> Voir mon approche de l'évolution des savoirs sur la petite enfance et la parentalité dans *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2000.

<sup>12</sup> Gérard Pommier, *Les corps angéliques de la postmodernité*, Paris, Calmann-Lévy, 2000.

de Lacan s'attachait à la formalisation de la fonction paternelle<sup>13</sup>. D'une certaine façon, la psychanalyse peut être vue comme la théorie la plus aboutie de l'ordre familial bourgeois, participant à la pérennisation de cet ordre en permettant d'en réguler les dysfonctionnements les plus problématiques et de fournir les cadres théoriques du passage de la disciplinarisation à l'intériorisation des normes (ou, dit de façon plus référencée aux écrits qui ont jalonné la période d'après-guerre, des « disciplines à domicile » à la « persuasion clandestine<sup>14</sup> »). Les trente glorieuses furent alors l'époque d'un certain psychanalysme<sup>15</sup> triomphant. La psychanalyse n'en a pas moins une vertu heuristique particulière pour rendre compte de la spécificité des pouvoirs en jeu, par exemple de l'articulation d'un pouvoir maternel concret qui s'est affirmé sur les enfants avec un pouvoir paternel plus abstrait et général sur la famille et ses composantes, femme et enfants, qui s'exprime sous la forme d'une autorité, intimement liée tant au masculin qu'à l'organisation du symbolique<sup>16</sup>. C'est cette configuration particulière que l'on identifiera alors sous la forme d'une domination<sup>17</sup>, qui pour être masculine n'en est peut-être pas moins d'abord paternelle.

De nombreux anthropologues ont, dans la perspective lévi-straussienne, identifié cette domination comme participant des nécessités induites par les différentes places dans la reproduction biologique, et la volonté des hommes de contrôler leur descendance masculine, du fait que « *seuls les corps féminins font les enfants des deux sexes*<sup>18</sup>. » En d'autres termes : « *Les hommes ne peuvent pas se reproduire eux-mêmes. La femme est alors la ressource pour faire des enfants certes en général, mais des fils en particulier.* » Privilège exorbitant pour Françoise Héritier, qui rend compte des mécanismes de la dépossession du corps reproductif des femmes par les hommes et leur organisation sociale, car si la femme est une *ressource* rare qui permet de constituer une lignée masculine, il devient nécessaire de « *se l'approprier et la contenir dans une fonction, dans cette tâche particulière.* » Cette analyse, au-delà des remarques qui pourraient être faites sur son caractère trop exclusif, permet de bien montrer en quoi la domination est à la fois politique et sexuelle, ou plus exactement de montrer en quoi le rapport de sexe est un rapport politique, en ce qu'il est nécessaire de contrôler la sexualité pour contrôler l'ordre social, exercer un pouvoir sur la société, et aussi sur la famille. En ce sens, identifier le pouvoir social comme un pouvoir masculin n'apparaît pas sans fondements. Parler dans les années 70 de « politique du mâle<sup>19</sup> » a pu avoir alors effet de dévoilement, même si de telles analyses très médiatisées n'avaient pas la consistance nécessaire pour permettre la déconstruction théorique qu'une telle dénonciation méritait.

---

<sup>13</sup> Approche que Françoise Hurstel reprendra en l'historicisant dans *La déchirure paternelle*, Paris, PUF, 1996.

<sup>14</sup> Philippe Fritsch, Isaac Joseph, « *Disciplines à domicile, l'édification de la famille* », *Recherches*, ne28, 1977 ; Vance Packard, *La persuasion clandestine*, Paris, Calmann-Lévy, 1958.

<sup>15</sup> Robert Castel, *Le psychanalysme. L'ordre psychanalytique et le pouvoir*, Paris, Maspéro 1973 (nouvelle édition UGE/10-18, 1976)

<sup>16</sup> Ainsi que le développe l'œuvre de Pierre Legendre.

<sup>17</sup> Si Pierre Bourdieu s'est tardivement consacré à son analyse avec "La domination masculine", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 84, 1990, celle-ci constitue le sujet de la plupart des écrits féministes depuis les années 70, notamment ceux qui l'ont problématisée à l'aide d'une conceptualisation marxisante sous la forme de rapports sociaux de sexe. Depuis l'article fondateur de Christine Delphy, « L'ennemi principal », *Partisans – Libération des femmes année zéro*, Paris, Maspéro, 1972 ; jusqu'à Thierry Blöss (dir.) *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001 ; en passant par Marie-Agnès Barrère-Maurrisson (dir.), *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*, Grenoble PUG, 1984, et de nombreux autres écrits.

<sup>18</sup> Françoise Héritier, « Privilège de la féminité et domination masculine », *Esprit - L'un et l'autre sexe*, 273, mars-avril 2001, p.84-85.

<sup>19</sup> Kate Millett, *La politique du mâle*, Paris, Stock, 1971 (New York, 1969).

Le processus révolutionnaire républicain, non seulement aura mis près d'un siècle à se stabiliser, mais n'aura jamais fait qu'ancrer dans une autre logique une répartition sexuée du pouvoir familial et social. Tout au moins dans cette première période de la modernité révolutionnaire qui court de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XXe. Dans cette première phase, l'affirmation de la naturalité de la différence des sexes et de ses conséquences vient servir de butoir à la remise en cause de toutes les autres différences sociales, exemplairement celles liées à l'origine : la problématique du sang. Michel Foucault le traduira dans une formule célèbre, celle du passage « *d'une symbolique du sang à une analytique de la sexualité*<sup>20</sup> ». Ainsi, comme le fait remarquer Sylvie Steinberg<sup>21</sup> : « *Le modèle de l'incommensurabilité biologique entre l'homme et la femme et de la sexualisation du corps qui s'impose à partir des années 1760-1770 est aussi une machine de guerre contre les inégalités fondées sur la naissance. Il ancre dans le sexe l'infériorité naturelle de la femme mais il décrète que toutes les autres différences sont injustes et infondées. L'égalité entre les hommes et l'incommensurabilité fondamentale entre les hommes et les femmes apparaissent ainsi comme les deux versants complémentaires et contradictoires de la pensée naturaliste des Lumières.* »

Avant d'envisager la mutation qui s'effectue alors, il convient de donner un certain nombre de précisions sur le pouvoir jusque-là en jeu, en évoquant des différences non négligeables entre l'approche de ce qu'on peut considérer comme un pouvoir social global, éminemment politique, et des micro-pouvoirs relatifs à la prise de la vie quotidienne dans le jeu des rapports sociaux institués, entre pouvoir objectif – relatif au jeu des positions instituées – et le pouvoir subjectif en jeu dans le relationnel, qui parfois vient contredire le jeu officiel des positions de pouvoir selon les lignes de force de l'emprise intersubjective que certains – et certaines – peuvent exercer, y compris sur ceux qui objectivement les dominent.

Deux expressions différentes peuvent en être envisagées, de nature et de signification divergentes, même si elles concernent toutes deux à des degrés plus ou moins forts le genre féminin. Appelons les pouvoir maternel et pouvoir relationnel.

### **Pouvoir maternel et pouvoir relationnel, les enjeux du féminin**

Le pouvoir maternel est d'une autre nature que celui que confère aux hommes la maîtrise historique du fonctionnement social et de l'ordre familial. Son extension s'avère variable, car s'il est lié à la position spécifique que possède la mère dans le processus procréatif et la place privilégiée qu'elle lui confère dans le rapport au jeune enfant, il sera d'autant plus fort que sera accordée de l'importance à la fonction nourricière de la mère, mais surtout à ses attributions dans le soin et l'éducation de l'enfant. En isolant la famille nucléaire de la famille élargie et du voisinage, en promouvant le travail salarié du père et l'éloignant de la maison, en insistant sur la fonction éducative maternelle, l'évolution sociale du XIXe et XXe siècles a largement contribué au développement de ce pouvoir maternel (qui est aussi un confinement) sur les enfants, venu d'une certaine façon compenser l'affirmation de la domination masculine dans l'espace public. Alors que

---

<sup>20</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*, Paris, nrf Gallimard, 1976, p.195.

<sup>21</sup> Sylvie Steinberg, « L'inégalité entre les sexes et l'inégalité entre les hommes. Le tournant des Lumières », *Esprit*, 273, 2001, p.39.

se met en place un autre référentiel dans le troisième tiers du XXe siècle, c'est la perdurance de cette logique d'autant plus fortement dans les milieux les moins bien dotés en capitaux économiques, mais surtout symboliques, qui rend compte de la complexité de la gestion sociale du rapport à l'enfant après la séparation de ses parents, et de la tendance aussi bien à une monoparentalisation de fait de bien des situations que des difficultés rencontrées par d'autres pour concrétiser leur volonté de coparentalité<sup>22</sup>. Le pouvoir maternel s'exprime alors de deux façons diversifiées, sur le plan subjectif par l'attachement particulier qui bien souvent lie de façon privilégiée les enfants à leur mère<sup>23</sup>, sur le plan pratique et relationnel par la position de force qu'elle occupe pour autoriser une relation concrète du père à ses enfants, et l'éventuel maintien de cette relation après la séparation. Si 50% des pères ne voient plus ou pratiquement plus leurs enfants cinq ans après la séparation conjugale<sup>24</sup>, cela peut être aussi bien sous l'effet de ce pouvoir maternel manifesté de façon exacerbée par certaines que d'un évitement ou d'une fuite paternelle déplorée par d'autres. Toujours est-il qu'il s'agit là de l'effet d'un type de rapports sociaux particuliers, qui indique que persistent des éléments de logiques antérieures alors même que les régulations sociales et juridiques s'inspirent d'un nouveau modèle d'organisation familiale.

Mais il ne faudrait pas réduire l'expression d'un pouvoir subjectif, passant par l'intermédiaire du jeu relationnel entre individus, à la seule dimension parentale et la valorisation plus ou moins accentuée de la position maternelle, le pouvoir relationnel s'exprime aussi dans les autres relations affectives, notamment les relations amoureuses, en mettant à certaines étapes du processus amoureux les femmes dans une position privilégiée. Cette question s'avère délicate à aborder tant pour certains parler du pouvoir de séduction, ou du pouvoir de décider du devenir d'une rencontre, semble participer d'une sorte de déni d'une domination sociale globale qui reste masculine. Pourtant cette question s'avère essentielle à la compréhension de la complexité de la structure des pouvoirs en jeu dans les relations à l'intérieur de la famille, même si d'autres s'illusionnent quelque peu en déclarant qu'en fin de compte ce sont les femmes qui détiennent le vrai pouvoir dans la famille, celui d'user de leur emprise affective pour finalement donner l'ultime orientation aux décisions familiales...

Il n'empêche, comme le montre bien Gilles Lipovetsky, que « la troisième femme<sup>25</sup> », celle qui caractériserait la deuxième phase de la modernité, post-moderne ou hyper-moderne selon les interprétations, tient, à côté de la valorisation de ses rôles professionnel et maternel, à conserver la position d'attente qui est la sienne dans le dispositif social de la séduction. « *Point de réification du féminin, point de soumission à un ordre imposé et inférieur, mais le pouvoir reconnu de diriger le jeu, de rester maître de la décision finale, ainsi que le plaisir d'être objet de sollicitude. Sans doute le rôle passif du féminin s'enracine-t-il dans une tradition reçue, mais celle-ci permet que s'accomplissent les exigences et les aspirations fondamentales de l'individualité féminine libre et souveraine. Ce sont les passions individualistes elles-mêmes qui sous-tendent maintenant la*

---

<sup>22</sup> Gérard Neyrand, « Etre co-parents après la séparation, une entreprise incertaine », *Pratiques psychologiques*, 2, 2003.

<sup>23</sup> Patricia Rossi, « Les voies de la subjectivation », dans G. Neyrand et P. Rossi, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Toulouse, Érès, 2004.

<sup>24</sup> Enquête Ined, ESFE, 1994.

<sup>25</sup> Gilles Lipovetsky, *La troisième femme. Permanence et révolution du féminin*, Paris, Gallimard, 1997.

*reproduction sociale du clivage des rôles sexuels dans le manège amoureux. La division séductive se perpétue non par inertie sociale mais en raison de sa compatibilité avec les passions modernes de la valorisation et de la libre possession de soi-même.* » (p. 66)

Analyse qui nous permet d'appréhender pourquoi certains éléments des dispositifs antérieurs d'organisation de la vie privée perdurent au moment même du passage à un autre système référentiel, aussi bien que la nécessité d'explicitier la spécificité de ce nouveau modèle hypermoderne.

### **La démocratie familiale, une remise en cause de l'ordre anthropologique passé ?**

Les bouleversements sociaux qui ont affecté la sphère privée depuis les années 60 sont immenses : maîtrise de la procréation, massification de l'enseignement supérieur, tertiarisation de l'économie, généralisation de l'emploi féminin salarié, libéralisation sexuelle, autonomisation individuelle, désinstitutionnalisation de la conjugalité, autrement dit remise en cause du mariage comme sacrement, montée de l'union libre, des divorces, des situations familiales atypiques... Leur importance est telle que l'on a pu identifier cette période comme celle du passage d'un ordre socio-familial à un autre, par le biais de ce que certains auteurs comme Irène Théry ou Marcel Gauchet<sup>26</sup> n'ont pas hésité à qualifier de « révolution anthropologique ». Nous sommes ni plus ni moins entrés dans une autre ère de la vie sociale, dont la principale caractéristique réside peut-être dans la volonté d'application des principes politiques de la démocratie dans la sphère privée, en remettant en question la naturalisation antérieure des positions sexuées et promouvant un nouveau modèle individualiste et égalitariste des relations familiales. Son avènement tient à la réorganisation en profondeur des bases anthropologiques de la société qu'a permis la modernité. Il s'est cristallisé sous l'impulsion des mouvements sociaux qui ont caractérisé la période des années 68 et suivantes, et plus particulièrement du mouvement féministe.

L'affirmation progressive de la logique républicaine et démocratique au cours du XIXe siècle, puis son hégémonie référentielle à partir de la fin de celui-ci, sont allées de pair avec d'une part la promotion de l'instruction publique, fer de lance de l'idéal républicain, d'autre part un développement industriel entraînant la massification de la consommation. Avec l'émancipation intellectuelle de jeunes filles de plus en plus scolarisées, la technicisation du travail ménager et l'appel de main-d'œuvre féminine portées par l'industrialisation, la nécessité sociale de la remise en cause du clivage entre hommes et femmes s'est affirmée inexorablement. Plusieurs événements sont venus alors procéder au rattrapage sur le plan de la gestion politique et sociale de processus de transformation sociale qui, pour être freinés par les forces les plus traditionalistes, ne pouvaient être remis en cause. En France, ce fut après la Seconde guerre mondiale, le droit de vote et d'éligibilité – enfin – accordée aux femmes par le général de Gaulle en 1944, puis, alors que se diffusait la contraception moderne et qu'accédaient aux longues études des fractions de plus en plus grandes des couches moyennes, l'explosion de 1968, qui venait en quelque sorte combler un décalage croissant entre l'importance des évolutions affectant aussi bien le fonctionnement social que les mentalités et la perdurance d'un ordre socio-politique objectivement dépassé. Ce qui constituait l'idéologie naturaliste de la différence des sexes fut alors violemment mis en cause, jusqu'à parfois aller chez certain-e-s jusqu'au déni de l'enracinement biologique de cette différence. Si le débat féministe entre universalistes et différentialistes n'est pas clôt<sup>27</sup>, il s'établit en contrepoint de la formalisation juridique de la sortie du patriarcat, depuis les lois de 1970 introduisant l'autorité parentale conjointe dans la famille conjugale en lieu et place de la puissance paternelle, et autorisant

---

<sup>26</sup> Irène Théry, "Mixité et maternité", in Yvonne Knibiehler (dir.), *Maternité, affaire privée, affaire publique*, Paris, Bayard, 2001. Marcel Gauchet, "Essai de psychologie contemporaine", *Le Débat*, n°99 et 100, avril et août 98. Pour sa part, Eric Hobsbawm parle de révolution culturelle, dans *L'âge des extrêmes - Histoire du court XXe siècle*, Paris, éditions Complexe / Le Monde diplomatique, 1999 (1994).

<sup>27</sup> Voir par exemple parmi les écrits les plus représentatifs de ces courants, Antoinette Fouque, *Il y a deux sexes*, Paris, Gallimard, 1995 ; et Elisabeth Badinter, *Fausse route*, Paris, Odile Jacob, 2003.

la publicité pour la contraception, jusqu'à celles de 1975 légitimant l'Interruption Volontaire de Grossesse, et (ré)introduisant, après 159 ans d'interruption, le divorce par consentement mutuel.

De même, si la question des rapports de pouvoir entre les sexes et entre les générations à constitué un axe central d'une telle réorganisation, ce ne fut que l'expression la plus visible d'un basculement de l'ordre socio-anthropologique qui allait concerner les fondements mêmes de l'organisation familiale de l'ordre social. C'est autour de la place et de la signification du mariage que ce basculement s'est opéré, sous l'impulsion de nouvelles pratiques conjugales et amoureuses qui venaient actualiser le renouvellement des représentations du lien amoureux et de l'ordre familial. Jusqu'alors, et y compris avec le mariage civil républicain, qui conservait par devers lui un certain nombre de traits du mariage religieux, le mariage constituait l'institution centrale fondant la famille – et l'ordre social qui s'y articulait – sur une fiction juridique particulière : l'inconditionnalité et l'indissolubilité du lien marital, structurant dans un même mouvement le rapport homme-femme et la place des enfants. Comme l'a si bien exprimé le doyen Carbonnier, « *le cœur du mariage, ce n'est pas le couple, c'est la présomption de paternité* » ; en d'autres termes, la première fonction du mariage est de rattacher indissolublement des enfants à un futur père. La nécessité de la virginité de la fiancée comme la prohibition de l'adultère de l'épouse y viennent se constituer en garanties de la légitimité de sa descendance. Autant de règles connaissant des variations selon les périodes et les territoires mais qui organisent pour l'ordre patriarcal la « circulation des femmes » d'un groupe d'hommes (celui du père) à l'autre (celui du mari), dont Claude Lévi-Strauss<sup>28</sup> a montré que, s'articulant à la prohibition de l'inceste, elles constituent l'assise d'un ordre social à domination masculine. Pouvoir masculin sur la société et pouvoir paternel sur la famille laissant selon les périodes une plus ou moins grande place à un pouvoir maternel pratico-subjectif sur les enfants.

L'importance des années 68-75 en France réside bien dans cette mise en place des conditions du passage à un autre ordre anthropologique, inaugurant l'entrée dans l'ère si bien nommée par Irène Théry du *démariage*<sup>29</sup>. Il se trouve ainsi que dès les années 60, et de plus en plus par la suite, toutes les conditions sociales qui définissaient le cadre de l'ordre patriarcal se sont transformées. Avec la quasi-disparition des entreprises familiales, la transmission du patrimoine a perdu une grande part de son importance dans la définition de la place de la plupart des individus au bénéfice du capital scolaire, ce qui, en harmonie avec l'autonomisation des individus, a contribué à l'individualisation des choix conjugaux au détriment des logiques plus familiales ; en parallèle, la maîtrise de la contraception, tout en favorisant la liberté sexuelle, a délié les femmes de leur obligation de virginité et de fidélité en permettant de dissocier l'activité sexuelle de la procréation. Cette dissociation de la conjugalité de la reproduction et de la filiation s'est trouvée confortée par l'évolution de la médecine, qui, par l'Assistance Médicale à la Procréation a parachevé la possibilité de dissocier le conjugal du parental, le sexuel de la filiation. Dissociation qui s'est elle-même trouvée mise en actes par la montée brutale des divorces et séparations dans la décennie 1975-85, puis la reprise plus lente de la divortialité depuis 1995<sup>30</sup> ; alors que le développement tout aussi brutal des unions libres avait symbolisé la remise en cause massive du mariage-institution. Si dorénavant l'enfant naît bien toujours au sein d'un couple conjugal, la moitié du temps c'est hors de toute institution, et sans que soit garantie la pérennité d'une conjugalité essentiellement structurée autour du sentiment amoureux. C'est sur lui que s'est recentrée la valeur fondatrice du lien familial, c'est-à-dire le caractère inconditionnel du lien d'affiliation parental tout autant que son aspect indissoluble. Comme le souligne la formule d'Irène Théry : « *en se personnalisant et s'individualisant, le lien de filiation est devenu ce qu'il n'avait jamais été au temps où les statuts familiaux l'emportaient sur l'actualité de la relation interpersonnelle : l'idéal même du lien inconditionnel et indissoluble*<sup>31</sup>. »

<sup>28</sup> Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, 1946; réédition Mouton, 1967.

<sup>29</sup> Irène Théry, *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob, 1993.

<sup>30</sup> A tel point que le taux de divortialité se situe à l'heure actuelle à 40%.

<sup>31</sup> Irène Théry, "Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déshérence", *Esprit* « *Malaise dans la filiation* », 227, 1996, p.73.

Ainsi, ce n'est plus l'institution du mariage qui est fondatrice et garante de la famille comme elle l'a jusqu'ici été, mais la venue de l'enfant qui, à travers la filiation qu'il cristallise, fonde la vie familiale autour de la parentalité. Ce n'est plus le couple institué qui fait famille mais l'enfant qui institue celle-ci par sa présence. La dimension centrale de la vie familiale en devient l'affiliation parentale, dans ses dimensions à la fois sociales (la reconnaissance/désignation des parents) et psychologiques (la parentalisation)<sup>32</sup>.

### **La recomposition des rapports de pouvoir entre les sexes et entre les générations**

Confrontée à de telles mutations la question du pouvoir s'est trouvée transformée, dans un mouvement qui a associé l'accession des femmes au pouvoir politique et à la gestion sociale avec le passage d'une autorité paternelle répressive à une autorité parentale dialoguante, la généralisation de l'emploi féminin salarié avec les nouveaux comportements de proximité paternelle aux jeunes enfants, et plus globalement la reformulation de l'ensemble des relations à l'intérieur de la famille parallèlement à l'investissement féminin de l'espace public.

Il est clair cependant que si la tendance est à une redistribution plus égalitaire du pouvoir social et familial des points de résistance multiples et de nature différente se manifestent de manière plus ou moins affirmée. La complexité de la question du pouvoir participe alors de ce que les logiques s'enchevêtrent, que selon les situations interpersonnelles, les milieux sociaux, les domaines d'intervention, il peut être fait référence tantôt à l'un tantôt à l'autre des modèles d'organisation de l'espace privé, au gré des positionnements personnels, des replis identitaires, des réflexes de défense ou des désirs d'évolution. De manière très schématique, on peut dégager trois axes différents de résistance à l'égard d'une problématique moderne qui vise à une redistribution égalitariste du pouvoir social : celui de l'attachement populaire à la différenciation sexuée des places familiales, celui de l'affirmation d'une spécificité bio-relationnelle de la maternité, et celui de la préservation d'une autorité parentale inscrite dans la différence des positions générationnelles.

Bien que de nature différente, ce n'est pas sans raison que ces résistances se manifestent, elles viennent pointer la difficulté contemporaine à penser et à mettre en œuvre un fonctionnement social démocratique qui ne s'appuie pas sur le déni de la différence des sexes, voire de celle des générations. Question qui interpelle aussi bien le monde politique que le monde intellectuel et participe à la complexité de leurs rapports. Le féminisme y a trouvé un frein majeur à son développement en focalisant bien des énergies dans un débat souvent stérile entre « universalistes » et « différentialistes ». L'exemple américain vient rappeler le risque d'une ghettoïsation des différences aboutissant à l'affirmation d'une société « communautariste », où l'affirmation égalitaire débouche sur le repli identitaire et une certaine incommunicabilité entre groupes renvoyés à leurs différences (sexuelles, raciales, culturelles, religieuses, comportementales...).

Pour le point de vue qui nous préoccupe, si les groupes socialement les plus dominés tiennent tant à l'affirmation de la différence des sexes et à la gestion divergente des pouvoirs dans la famille qu'elle suppose, c'est bien que l'espace privé, et surtout l'espace familial, constitue l'espace privilégié d'expression d'une identité structurée autour des places et des fonctions sexuées, qui ne peut trouver dans un espace social extérieur peu propice un appui pour une reconfiguration des rôles de sexe. Pour la plupart de ces familles, « *il ne saurait y avoir de réversibilité dans le grand partage des attributs, ni de circulation des places à l'intérieur d'une fonction parentale commune. Le maintien rigoureux des différences et de la netteté des écarts constitue le principal fondamental et consensuel de l'organisation des relations entre les sexes*<sup>33</sup>. »

Dominés au sein d'un espace social qui ne leur laisse pas d'autres possibilités d'affirmation identitaire, certains milieux populaires<sup>34</sup> manifestent un attachement au modèle familial *patriarcal républicain* qui s'appuie sur la position centrale qu'occupe la dichotomisation sexuée dans l'espace

---

<sup>32</sup> Gérard Neyrand, "Mutations sociales et renversement des perspectives sur la parentalité", in Didier le Gall et Yamina Bettahar (dir.), *La pluriparentalité*, PUF, 2001.

<sup>33</sup> Olivier Schwartz, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 1990, p.204.

<sup>34</sup> Ainsi que la plupart des représentants de la haute bourgeoisie, pour lesquels les aspects successoraux sont primordiaux.

privé et sur l'affirmation des différences de rôles entre les hommes et les femmes. Le maintien de multiples formes de domination masculine y trouve de plus appui sur des références encore plus anciennes, celles relevant de l'ordre théocratique précédent, dans une certaine sacralisation de la maternité. Pour une femme qui trouve dans la maternité l'essentiel de sa réalisation narcissique et de son affirmation de soi, il ne peut être question de contester la position privilégiée qu'elle y occupe, si les investissements sociaux dans le travail ou l'espace public ne peuvent lui offrir un espace équivalent de construction positive de soi.

La critique du caractère excessif que manifeste dans certaines situations le pouvoir maternel, aussi bien comme obstacle à la coparentalité que comme support de la reconduction d'une domination masculine par l'entremise de l'éducation des fils, se doit cependant de tenir compte de la complexité de la situation. Le risque alors est double : d'abord, faire porter aux plus démunis le poids de notre évolution sociale en contribuant à la désagrégation de la sociabilité familiale populaire sans apporter de possibilités de recomposition effective d'un nouvel ordre plus égalitaire. « *Il y aurait donc un revers à la "démocratisation de la vie personnelle" : l'oubli du fait que nous ne sommes pas tous également pourvus face à ce processus*<sup>35</sup>. » ; ensuite, faire l'économie de l'analyse nécessaire de la dimension matricielle de la maternité<sup>36</sup>, en omettant ainsi de penser l'articulation de la spécificité des places parentales et leur rapport à la reconfiguration de l'ordre social. Prendre en compte un tel risque permet alors de réaffirmer l'importance de cette autre spécificité qu'incarne la différence des positions générationnelles, et de mettre en place le cadre de fonctionnement d'une autorité parentale qui soit à la fois légitime, partagée par les deux sexes et participant du nouvel ordre démocratique<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> Jacques Commaille et Claude Martin, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard, 1998, p.41.

<sup>36</sup> Patricia Rossi, « Ecllosion du matriciel, expérience du féminin. Ce que le premier accouchement déclenche chez une femme », *Dialogue - Accompagner les premiers liens : la prévention précoce*, 157, 2002.

<sup>37</sup> Françoise Hurstel, « Quelle autorité pour les parents aujourd'hui ? », *Comprendre*, 2, 2001 ; Gérard Neyrand, « Autorité parentale et différence des sexes, quels enjeux ? », *Dialogue*, 2005, à paraître.